

Monsieur le Président ouvre la séance en procédant à l'appel des membres du Comité :

Les membres du Comité Syndical se sont réunis à l'hôtel de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie ALBOUY-GUIDICELLI, Premier Adjoint au Maire de Montereau.

Etaient présents : M. ALBOUY-GUIDICELLI (Président), M. DEMELUN, M. BLANCHARD, M. BERNARD, M. GIRAULT, Mme LAVAUX, M. SIMONOT, M. EVEN, M. LEFIER, M. BEZANGER, M. DALIBON, M. PAVIOT, M. MADELENAT, représentant les communes de Montereau-Fault-Yonne, La Brosse Montceaux, Cannes Ecluse, Esmans, Forges, La Grande Paroisse, Laval en Brie, Marolles sur Seine, Saint Germain Laval.

Etaient absents : M. BAILLET, M. GALTIER, Mme FLORENCE, M. RICHARD, M. BELLINI, M. PEREIRA M. RUIZ, Mme GAUTHIER.

Etaient représentés : M. SMORAG, M. KALUSZYNSKI, M. MARTINEZ.

Etaient également présents :

M. HUREL, Trésorier Principal de Montereau.

M. MARTIAL, Société TRANSDEV.

M. DEMERY, Société TRANSDEV.

M. ALIFOND, Société INTERVAL.

M. PANARONI, Société CERYX System.

ORDRE DU JOUR

- **APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX DES RÉUNIONS DE COMITÉ DU 17/4/08 ET DU 3/6/08**
- **BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2008**
- **RAPPORT D'ACTIVITÉ 2007-2008**
- **PRÉSENTATION DU SYSTÈME « PRIORITÉ AUX FEUX » PAR LA SOCIÉTÉ CERYX**
- **AVENANT N°1 DE LA CONVENTION TRI-PARTITE AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL ET INTERVAL**
- **CONVENTION AVEC L'AMICALE DU PERSONNEL DE MONTEREAU**
- **MODIFICATION DES RÉGIES DE RECETTES**
- **RACHAT DE L'EMPLET EXPRESS**
- **TARIFICATION DES CULS DE BUS**
- **BAIL DES LOCAUX ADMINISTRATIFS**
- **CONTRAT DE LOCATION D'UNE PLACE DE PARKING POUR LE VÉHICULE 307 SW**
- **CONVENTION DE PRÊT D'UN BUS PAR LA VILLE DE MONTEREAU**
- **AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES**

APPROBATION DES PROCES VERBAUX

Vous avez été destinataire des procès-verbaux des réunions de Comité du 17 avril 2008 et 3 juin 2008. Je pense qu'ils expriment l'essentiel des affaires que nous avons à traiter. Avez-vous des remarques à faire sur ces comptes-rendus ?

Aucune observation n'étant faite, les membres du Comité les approuvent à l'unanimité.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2008

Monsieur DALIBON, Vice-Président, expose à l'Assemblée :

Ce Budget Supplémentaire qui vous a été adressé est destiné, d'une part à reprendre les excédents et les restes à réaliser de l'année 2007 et également à corriger les différents articles en fonction des prévisions.

Les recettes se composent essentiellement de l'excédent de fonctionnement reporté de l'exercice 2007 à l'article 002 pour 258.448,76 € et de l'excédent d'investissement à l'article OO1 pour 103.000,69 €. Les restes à réaliser de l'exercice précédent sont inscrits pour 105.946,69 € en dépenses d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement (page 10 et 11) sont budgétées et corrigées comme suit :

Au chapitre 011 « Charges à caractère général » pour 12 500 €

- article 60612 « Energie – Electricité » : 1.000,00 €,
- article 60636 « Vêtements de travail » : 1.500,00 € de plus sont prévus suite à l'embauche de nouveaux opérateurs.
- article 611 « Contrats de prestations de service avec des Entreprises » : 30.000,00 €. Cette même somme est déduite de l'article 6238 suite au lancement de l'accord cadre concernant la conception, la réalisation et la fourniture de documents publicitaires et de communication.
- Des réajustements ont également été effectués sur les articles suivants :
 - article 61558 « autres biens » : 200,00 €
 - article 616 « prime d'assurance » : 1.300,00 €
 - article 6184 « organismes de formation » : 1.000,00 €
 - article 6226 « honoraires » : 2.000,00 €
 - article 6231 « annonces et insertions » : 2.500,00 €
 - article 6233 « foires et expo » : 1.000,00 €
 - article 6261 « frais d'affranchissement » : 2.000,00 €

Au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés » pour 12.160,00 €

Ce complément correspond à l'embauche de nouveaux opérateurs et à la titularisation d'opérateurs en place. Un basculement de l'article 64131 « rémunérations personnel non titulaires » : à l'article 64111 « Rémunération personnel titulaire » est de ce fait nécessaire.

Pour les autres chapitres et articles :

- Chapitre 66 « charges financières » : 200,00 €
 - Article 678 « autres charges exceptionnelles » : 50.000,00 €. Cette somme correspond à la subvention reçue du Conseil Régional et que nous devons reverser à la Sté Interval pour l'achat d'un bus (voir article 7788 en recettes de fonctionnement)

- Au chapitre 022 « Dépenses Imprévues » : 32.988,76 €. Cette somme est autorisée à concurrence de 7,5 % des dépenses totales de fonctionnement mais dans le cas de ce budget, nous n'avons inscrit que 4,5 %.
- Au chapitre 023 « virement à la section investissement » pour 200 000 €

En recettes de fonctionnement (page 12), il n'y a rien de particulier ; nous retrouvons les 50 000 € reçus du Conseil Régional et 2 000 € de droits de stationnement supplémentaires.

La balance de cette section fonctionnement (pages 11 et 12) s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 310.648,76 €.

En dépenses d'investissement, article 2138 « autres constructions » : 200.000 € correspondant à l'acquisition des locaux de la gare SNCF.

La balance de cette section d'investissement (pages 8 et 9) s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 308.746,69 €.

Monsieur DALIBON :

Avez-vous des questions sur ce Budget Supplémentaire 2008 qui vous est proposé ce soir ?

Monsieur BERNARD souligne qu'en 2007 l'excédent cumulé était supérieur à 300.000,00 €. Il rappelle que les dépenses de fonctionnement réalisées en 2007 étaient de 571.000,00 € et que la participation des communes pour 2008 a été de 658.800,00 €.

Selon lui : le virement de 200.000 € de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour l'acquisition des bâtiments est inutile. Je ne suis pas contre la provision de dépenses mais les investissements dans des bâtiments se financent généralement par des prêts et non, par des virements de la section de fonctionnement, soit de l'autofinancement. De plus, minorer les dépenses de fonctionnement de 200.000 € permettrait de minorer la participation des communes l'année prochaine.

Monsieur DALIBON rappelle que ces 200.000 € sont certes issus de l'autofinancement mais que d'autres dépenses (travaux de restauration) sur les bâtiments seront à prévoir et nécessiteront le recours à l'emprunt. Il précise d'autre part, qu'un emprunt de 133.000 € a été contracté en 2007 dans l'optique d'équiper les bus de GPS et d'investir dans les aménagements de sécurité de la gare. Ces investissements n'ayant pas été réalisés par manque de subventions et l'emprunt ayant du être débloqué en 2008 nous nous retrouvons avec un excédent provisoirement majoré de cet emprunt. Les investissements inscrits dans le pôle PDU seront à prévoir entre 2009 et 2011 et viendront éponger cet excédent.

Monsieur BERNARD demande s'il est raisonnable de financer un investissement avec l'argent du fonctionnement.

Monsieur DALIBON répond que le Syndicat sera obligé d'emprunter à moyen terme dans les 2 ans à venir des montants importants. Aussi, il ne paraît pas judicieux de diminuer les cotisations en 2009 de 10 % ou 15 % pour les augmenter de 50 % l'année suivante. Nous avons essayé de maîtriser l'augmentation cette année de façon raisonnable, donc il faut que nous fassions cela progressivement.

Monsieur BERNARD annonce que l'année passée, il y a eu 762.000 € de recettes pour 571.000 € de dépenses réelles soit 200.000 € faits sur l'exercice passé. Et cette année, vous faites à nouveau un virement de section à section de 200.000 € pour faire de la trésorerie. Ce qui signifie que cette année, on ampute le budget de fonctionnement de 200.000 € pour créer un investissement et que s'il manque

de l'argent pour les dépenses de fonctionnement, ce sera pris sur la participation des communes qui augmentera. C'est pourquoi je ne comprends pas cette proposition.

Monsieur DALIBON ajoute à **M. BERNARD** que s'il est d'accord pour utiliser cette somme pour l'entretien des bâtiments, il est nécessaire au préalable d'avoir fait l'acquisition du bâtiment en question. Faudrait-il donc utiliser le montant du fonctionnement pour effectuer les réparations et faire un emprunt pour l'acquisition ? Or, il est tout à fait possible d'emprunter pour l'aménagement des bâtiments.

Monsieur BERNARD répond que dans ce cas là, la trésorerie du Syndicat est amputée de 200.000 €. Or, si ces 200.000 € se trouvent dans notre trésorerie en 2009, on ne sera pas obligé d'augmenter les participations des communes. Si aujourd'hui on fait la dépense de 200.000 € sur le budget d'investissement, on va se retrouver avec un déficit d'investissement et on sera obligé d'effectuer le virement au compte 1068, l'année prochaine.

Monsieur HUREL intervient à la demande du Président et rappelle que le fond de roulement est important et qu'il ne voit pas l'inconvénient de faire un prélèvement sur celui-ci pour financer un équipement. Il attire l'attention sur le fait qu'il est dangereux de faire des variations importantes sur les participations car cela impactera sur les budgets communaux.

Monsieur DALIBON rappelle que des équipements tel que le GPS devraient être mis en fonction cette année, ce qui nécessitera une trésorerie suffisante.

Monsieur ALBOUY souligne qu'il est important d'éviter de faire des budgets « yoyos » avec des participations qui diminuent une année pour être augmentées de 10 ou 15 % l'année suivante, car les municipalités ne le comprennent pas. Cette année, le SITCOME a mené d'importantes actions comme la titularisation de certains opérateurs dont les contrats étaient auparavant subventionnés mais d'autres actions ont été supprimées ou reportées dans un soucis d'économies et ainsi, éviter une trop forte augmentation des participations. L'année 2009 sera une année importante en matière d'offres de transports renouvelées avec des offres renforcées sur l'ensemble du réseau Siyonne.

Ce Budget Supplémentaire 2008 est adopté à :

- 15 VOIX « POUR »
- 1 VOIX « CONTRE » : M. BERNARD (Esmans)

➤	SECTION DE FONCTIONNEMENT :	310.648,76 €
➤	SECTION D'INVESTISSEMENT :	308.746,69 €

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2007-2008

Conformément à l'article L 5211-39 du CGCT, le SITCOME doit faire approuver le Rapport d'activité de l'année écoulée. Ce rapport vient de nous être remis ce jour même et a fait l'objet d'une réunion du Comité Local des Transports à laquelle était convié l'ensemble des membres du Comité.

Ce soir, je le soumettrai donc à votre approbation.

M. ALBOUY donne lecture du Rapport D'activité 2007-2008 (ci-joint en annexe).

Ce rapport est « à cheval » sur l'année 2007 et 2008 car les comptes s'effectuent sur une période scolaire. L'activité du Syndicat est à 90 % celle du réseau Siyonne, c'est pourquoi les statistiques sur les services mis en place par le Syndicat (vélos, livraison de courses à domicile...) ne figurent pas dans ce rapport car cela ne dépend pas de TRANSDEV, il s'agit de régies propres au SITCOME qui feront l'objet d'un rapport en 2009 qui sera transmis aux délégués du Syndicat.

Les membres du Comité adoptent à l'unanimité le rapport sur l'activité du service public du réseau SI-YONNE pour l'année 2007-2008

**AVENANT N°1 DE LA CONVENTION TRI-PARTITE
AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL ET INTERVAL**

Le Conseil Général et les membres du Bureau du Syndicat ont accepté le principe de cet avenant afin que dès la rentrée de septembre 2008, cette nouvelle offre de transports soit mise en service. Cet avenant comprend :

- L'évolution de l'offre de service sur la commune de Forges pour répondre à la demande des usagers.
- La mise en place d'une offre supplémentaire pour les habitants de Varennes sur Seine pour se rendre au marché de Montereau le mercredi et le samedi.

Suite aux adaptations d'offres sur la ligne F du réseau, le Comité Syndical décide à l'unanimité de signer l'avenant N°1 à la Convention passée avec le Conseil Général et Interval en vue de déterminer le soutien financier pour l'exploitation du Réseau de Transport Public « SIYONNE ».

**CONVENTION AVEC L'AMICALE
DU PERSONNEL DE MONTEREAU**

Cet ordre du jour est reporté à une session ultérieure.

**MODIFICATION DES
RÉGIES DE RECETTES**

Il est nécessaire de procéder à une mise à jour des régies de recettes tenues par la Trésorerie de Montereau. En effet, suite au départ volontaire de certains opérateurs, une actualisation des régies doit être effectuée. La régie correspondant à la location et le gardiennage de vélos en gare routière, le Syndicat doit remplacer le régisseur principal et l'un des mandataires qui ne font plus partie de notre personnel. Il est également demandé de rattacher chaque régie au budget annexe et d'autoriser le mode de paiement par prélèvement.

Les membres du Comité approuvent à l'unanimité les modifications des régies de recettes comme suit :

- **Régisseur Principal : M. DIASONNAMA**
- **Mandataires : Mme GIRARD et M. LEBAN**
- **Les régies sont rattachées au Budget Annexe**
- **Le mode de paiement par prélèvement est autorisé**

RACHAT DE L'EMPLET EXPRESS

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que dans le cadre des soirées « Siyonne », le Syndicat a décidé d'organiser un service de transport à destination des lieux des manifestations, théâtres, spectacles et loisirs ainsi que le transport de personnes à la demande dans les communes adhérentes au Syndicat. Sachant que les opérateurs Siyonne titulaire du permis D peuvent conduire ce type de véhicule, il apparaît nécessaire pour le SITCOME de disposer d'un véhicule minibus, ce qui fait défaut actuellement. La société INTERVAL a proposé au Syndicat de céder le véhicule MAXIRIDER d'une capacité de 11 places assises pour l'euro symbolique.

Afin de pouvoir mener les activités en matière de transport à la demande et des soirées Siyonne, le Comité Syndical accepte à l'unanimité d'acquérir le véhicule Emplet Express appartenant à Interval pour l'euro symbolique.

TARIFICATION DES CULS DE BUS

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que les bus du réseau Siyonne circulant à travers les 12 communes du Syndicat représentent un excellent support publicitaire. Aussi, suite aux demandes de certaines sociétés, associations, collectivités territoriales..... de bénéficier d'un espace publicitaire local et itinérant, le Syndicat envisage de louer à ces partenaires les « culs » de bus du réseau Siyonne. Ce mode de communication permettra de toucher une cible urbaine active, d'offrir un « message mobile » dynamique et surtout d'avoir une source supplémentaire de recettes pour le Syndicat.

Il ne sera loué qu'un « cul de bus » par client durant 3 mois sachant que, le bus en question circulera sur les différentes lignes du Réseau et non sur un trajet bien défini, ainsi la publicité sera plus large et vue par l'ensemble des habitants des 12 communes. Les tarifs qui vous sont proposés sont les suivants, ils pourront être modifiés selon le succès de ce nouveau service mis en place :

- 600 € net de taxe/ trimestre/ véhicule (vitre arrière)
- 900 € net de taxe/ trimestre / véhicule (totalité du cul de bus)

A la question sur la panne éventuelle du bus qui ne pourrait pas circuler, il s'avère nécessaire de prévoir une clause particulière dans la Convention de partenariat.

Le Comité Syndical accepte à l'unanimité le principe de la location des culs de bus du réseau Siyonne à toute personne intéressée dans le cadre de campagnes publicitaires et fixe les tarifs à :

- **600 € net de taxe/ trimestre/ véhicule (vitre arrière)**
- **900 € net de taxe/ trimestre / véhicule (totalité du cul de bus)**

BAIL DES LOCAUX ADMINISTRATIFS

Comme vous le savez, le Syndicat souhaite acquérir les bâtiments SNCF afin d'y avoir son siège social, ses bureaux administratifs et permettre au personnel de travailler en corrélation, ce qui n'est pas le cas actuellement.

De plus, une augmentation récente du loyer de l'Hôtel de l'Intercommunalité de 25 % liée à l'application de la TVA représente un surcoût important pour le SITCOME qui loue une partie du bâtiment au SIRMOTOM.

Aussi, lors de la réunion du 3 juin dernier, le Comité Syndical a donné l'autorisation à Monsieur le Président d'effectuer la recherche de locaux en location avant acquisition et travaux des bâtiments SNCF situés en gare routière de Montereau.

Ce soir, je vous propose un local à proximité de la gare de Montereau - Avenue du Général de Gaulle. Nous nous sommes donc entendu avec la SCI ACT pour une location provisoire sur une période minimale de 18 mois pour un espace de bureau de 37 m² et d'archivage de 40 m². Le montant de cette location est de 990 €/mois (avec accès au sanitaire).

M. BERNARD souligne le coût du loyer lui semble coûteux au vu de nombre de m² loués et du secteur mais, il est rappelé aux délégués que ce bail est précaire et que le bureau du SITCOME n'a trouvé aucun autre espace à moins de 100 mètres de la gare lui permettant de disposer d'un local commercial et de bureau sur rue.

Avant acquisition et travaux des bâtiments SNCF situés en gare routière de Montereau, le Comité Syndical donne autorisation à Monsieur le Président de louer un local administratif situé à Montereau Impression – Avenue du Général de Gaulle – pour un montant de 990 €/mois à compter du 1^{er} Janvier 2009.

1 abstention au vote : M. BERNARD (Esmans)

CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF AU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL

Etant donné l'envergure prise par le Syndicat ces derniers mois, il est nécessaire de disposer du personnel administratif suffisant. Aussi, il vous est proposé ce soir la création d'un poste d'adjoint administratif au tableau des effectifs du personnel à compter du 1^{er} décembre 2008.

Afin de pouvoir assurer le service administratif du SITCOME, il est nécessaire de procéder à la création d'un poste d'adjoint administratif. Le Comité Syndical accepte à l'unanimité la création de ce poste au tableau des effectifs à compter du 1/12/2008.

**CONTRAT DE LOCATION D'UNE PLACE
DE PARKING POUR LE VÉHICULE 307 SW**

La convention passée entre le Syndicat et la SARL PAYJOL concernant la location d'une place de parking pour le véhicule 307 appartenant au SITCOME arrive à échéance le 31/12/2008. Il convient donc de la renouveler pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2009. Le coût de cette location est de 40 € par mois.

Le Comité Syndical décide à l'unanimité de louer un emplacement de parking à la SARL PAYJOL – 2 Place Sémard à Montereau (77130) selon le prix mensuel de 40,00 € afin que le véhicule de service du SITCOME soit stationné à proximité immédiate de la Gare routière de Montereau.

**CONVENTION DE PRÊT D'UN BUS PAR
LA VILLE DE MONTEREAU**

Dans le cadre des soirées « Siyonne », le Syndicat a décidé d'organiser un service de transport à destination des lieux des manifestations, théâtres, spectacles et loisirs. Pour assurer ce service, il est nécessaire de disposer d'un véhicule bus de 15 places. Aussi, la ville de Montereau met depuis plusieurs années gracieusement à la disposition du SITCOME un minibus dont elle est propriétaire. La Convention arrivant à échéance au 31 décembre 2008, il convient donc de la renouveler pour une période d'1 an à compter du 1^{er} Janvier 2009.

Les membres du Comité Syndical acceptent à l'unanimité de passer une Convention avec la ville de Montereau pour la mise à disposition gracieuse d'un véhicule 15 places au SITCOME de manière occasionnelle, en vue de permettre au plus grand nombre de clients de se rendre à ces soirées SIYONNE.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

➤ **LOCAUX DE LA S.N.C.F.**

Suite à la proposition financière faite par la SNCF concernant les bâtiments situés aux abords de la gare SNCF de Montereau, il s'avère nécessaire préalablement d'effectuer des travaux à hauteur de 14.000 € afin d'éloigner les installations électriques du bâtiment que nous avons demandé d'acquérir.

M. BERNARD souligne que ce surcoût de travaux n'étant pas prévu dans la proposition initiale de la SNCF, il émet le souhait d'en négocier le coût avec la SNCF.

Le Comité Syndical accepte à l'unanimité de financer ces travaux qui feront l'objet d'une négociation avec la SNCF.

➤ **DROITS DE STATIONNEMENT**

Le Comité Syndical décide de réviser pour l'année 2009, les tarifs des droits de stationnement pour la gare routière en appliquant un tarif de 0,655 € soit une augmentation de 0,031 €, à compter du 1^{er} janvier 2009.

➤ **CONSULTATION POPULAIRE**

Le SITCOME lancera une consultation populaire en 2009 auprès de la population, des communes adhérentes et autres communes non adhérentes au Syndicat (Voulx, Montmachoux, Thoury-Ferottes...), des conseils municipaux. Des réunions publiques auront lieu

➤ **TRANSPORT DE COURSES À DOMICILE**

A compter de novembre 2008, le service de transport de courses à domicile sera étendu au magasin de Carrefour situé à Surville (livraison le Jeudi).

➤ **RETOURNEMENT RAQUETTE LYCÉE A. MALRAUX**

Afin de faciliter le transport en bus des scolaires du Lycée A. MALRAUX et de sécuriser au maximum l'accès aux bus, une aire de retournement est actuellement à l'étude avec les différents partenaires.

PRESENTATION DU SYSTEME « PRIORITE AUX FEUX »

PAR LA SOCIETE CERYX

Présentation par Monsieur PANARONI – GROUPERYX – CERYX TRAFIC SYSTEM

Notre société ne commercialise pas le système « Trafic System » mais, nous aidons à son déploiement puisque nous sommes un Bureau d'études techniques spécialisé dans l'ingénierie des déplacements, la régulation de trafic, les systèmes d'information urbain. Nous intervenons dans le cadre de diagnostic, d'analyse, d'étude préalable et nous occupons des flux urbains sur le territoire français (Région parisienne et Lyon). En 2002-2003, nous avons participé à l'élaboration des nouveaux principes de détection et de priorité des feux pour les bus à l'approche des carrefours pour le compte du STIF. Ces dispositifs sont pérennes dans le temps et de dernière génération.

Des documents sont remis aux membres de l'assemblée afin de les informer du mode de fonctionnement du système de priorité dynamique aux feux (Ci-joint en Annexe). Ce principe s'appuie sur une détection précise des bus, une gestion des délais d'approche, une ouverture des feux asservis à la courbe d'approche, ainsi que d'avoir des contrôleurs aux carrefours normalisés et performants. Il est à noter qu'aujourd'hui le STIF subventionne jusqu'à 100 % ce type de dispositif.

Le bus embarque un dispositif qui lui permettra d'être géolocalisé grâce au système GPS et, à l'approche du carrefour, la position du bus sera transmise au contrôleur du carrefour. Ce système doit favoriser les bus mais ne doit pas être une contrainte pour les automobilistes. Il n'y a pas de nécessité de SAE (Système d'Aide à l'Exploitation), ce système est soit autonome ou soit coopérant et la transmission se fait directement du bus au contrôleur.

Une fois le système mis en place, les gains sur les temps de parcours sont supérieurs généralement à 8 % et au niveau des franchissements de carrefours à 40 %. Cela induit également des réductions de coût de production, une amélioration en terme d'image, de confort et de sécurité. L'objectif est de limiter au minimum le temps d'attente des bus aux feux.

Le coût de maintenance est de 3 jours homme par mois mais cela est difficilement quantifiable, aussi cela fait souvent l'objet d'un avenant au contrat initial.

Aucune autre remarque n'étant faite et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

-----ooo000ooo-----